



Programme de mise en défens du Vilpion et de ses affluents

Programme n°2

Compte-rendu de la réunion de chantier 17 Novembre 2016

• Lieu :	Route de Saint-Pierre-les-Franqueville, commune de Voulpaix à 09h30
-----------------	---

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Mascitti Nino S.A

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat	✓		
MOULIERE Pierre-Jacques	Vice-Président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti	✓		
BARBIER Mickaël		✓		
FAVRESSE Thierry	Exploitant	✓		
LONCKE Thibault	Commune de Coingt	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce second programme de mise en défens du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti Nino S.A – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

- Les travaux de mise en défens se poursuivent. L'entreprise se situe actuellement chez Monsieur Favresse, entre Saint-Pierre-les-Franqueville et Voulpaix.

● **DETAILS DES TRAVAUX :**

- Aucune modification n'a été réalisée dans les cinq premières pâtures (chez Ms Favresse et Serent).
- En concertation entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'entreprise, il a été décidé de réaliser le maximum de travail avec la pelle (plantage des piquets, nettoyage des emprises et terrassement des zones d'abreuvement). La pose des barbelés ne sera réalisée que lorsque les conditions ne permettront plus le travail de l'engin.

Pâtur e 6	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u>
<u>Exploitant</u> : T.Favresse	<u>Cours d'eau</u> : Fontaine St-Pierre	2 abreuvoirs rustiques

- La zone d'abreuvement a été nettoyée et terrassée. Les intempéries de ces derniers jours ont rendu la zone fortement humide et ne permet plus de travailler dans de bonnes conditions (difficulté d'approvisionnement des cailloux). Les bastaings de pieds et les piquets ont été posés.
- Avec l'accord de l'exploitant, il a été convenu de laisser cette pâture en l'état et d'attendre le ressuyage du sol au printemps avant d'y intervenir.
- Les ouvriers ont donc transféré le matériel vers la pâture n°7.



POSE DES PIQUETS ET BASTAING DE PIED



ZONE D'ACCES A L'ABREUVOIR TROP HUMIDE
(ARRET DES TRAVAUX SUR CETTE ZONE)

<u>Pâture 7</u>	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u> 1 abreuvoir rustique 400 ml de clôture (4 fils)
<u>Exploitant</u> : T.Favresse	<u>Cours d'eau</u> : le Beaurepaire	

- Suite au piquetage de cette zone la semaine dernière, l'exploitant a procédé à l'abattage de quelques arbres dangereux.
- L'entreprise a débuté la pose des poteaux de clôture. Le terrassement de l'abreuvoir rustique est en cours.
- En concertation avec l'exploitant, un affluent du Beaurepaire traversant la pâture sera également mis en défens (clôture 3 fils). Un passage à gué, de 4 mètres de large, sera réalisé pour permettre la circulation des engins et des animaux dans le reste du parcellaire.



TERRASSEMENT DE LA ZONE D'ABREUVEMENT



POSE DE LA CLOTURE (EN COURS)

<u>Pâture 8</u>	<u>Commune</u> : Laigny	<u>Aménagements réalisés</u> 2 passages à gué 1 abreuvoir rustique 800 ml de clôture (4 fils) 750 ml de clôture (3 fils)
<u>Exploitant</u> : T.Favresse	<u>Cours d'eau</u> : le Beaurepaire	

- Le piquetage de cette pâture a été réalisé ce jour. Les zones d'aménagements (passages à gué, abreuvoir et clôtures) ont été identifiées.
- Une clôture fixe de 4 fils sera disposée le long du Beaurepaire. Une clôture fixe de 3 fils sera disposée le long des affluents.
- Des arbres jugés dangereux (peupliers morts) ou nécessitant une intervention (saule têtard) ont été identifiés par le maître d'œuvre et seront abattus par l'entreprise.
- Une buse, en travers le ru, sera supprimée et permettra de restaurer les écoulements.
- Le surplus de terre issu du terrassement des passages à gué sera régalé en pied de berge afin de rétrécir la section du ruisseau et limiter l'envasement et le développement de Faux-Cresson.

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Aucune remarque complémentaire n'a été faite lors de ces travaux.

• REUNIONS DE CHANTIER

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de mise en défens, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti..... 06.12.43.28.43

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• FINANCEMENTS :

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



• LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion aura lieu
le mercredi 23 novembre 2016

à **14h00**, au niveau des pâtures de M.Favresse,
RD771 entre Voulpaix et Saint-Pierre-les-Franqueville

Le service technique,

